



- 22-519 4.5. Attribution – Impression et livraison du Programme d'activités des loisirs – Projet SA-22-22
- 22-520 4.6. Installation de panneaux de signalisation – Interdiction de stationnement – Rue de Villandry
- 22-521 4.7. Installation de panneaux de signalisation – Interdiction de stationnement – Rue de Genève

**5. RESSOURCES HUMAINES**

- 22-522 5.1. Embauche – Régisseur – secteur événementiel et jeunesse – Service des loisirs
- 22-523 5.2. Embauche – Régisseur aux activités culturelles et communautaires – Service des loisirs
- 22-524 5.3. Embauche – Conseillère en communications – Service des communications et relations avec les citoyens

**6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 22-525 6.1. Adoption – Rémunération du personnel électoral – Élection municipale partielle du 11 décembre 2022
- 22-526 6.2. Autorisation de signature – Servitude réciproque de passage et de mise en commun des conteneurs – 779 et 781, Montée Sainte-Julie

**7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**

- 22-527 7.1. Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer
- 22-528 7.2. Demande d'aide financière – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- 22-529 7.3. Approbation – Budget 2023 et quote-part supplémentaire 2022 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- 22-530 7.4. Approbation – Budget 2023 et quote-part supplémentaire 2022 – Régie intermunicipale du Centre multisports régional

**8. INFRASTRUCTURES**

- 22-531 8.1. Autorisation – Dépense supplémentaire – Travaux de construction de bordures, pavage et éclairage des avenues des Pionniers et des Bâtisseurs – Vilamo – Projet SI-20-188
- 22-532 8.2. Ratification de contrat – Recondution – Travaux de scellement de fissures – Année optionnelle – Période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 – Projet SI-20-185
- 22-533 8.3. Recondution – Tonte de gazon dans certains parcs et espaces verts – Année optionnelle – Période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 – Projet SA-20-03
- 22-534 8.4. Recondution – Fourniture de pierres concassées – Année optionnelle – Période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 – Projet SA-21-25
- 22-535 8.5. Recondution – Fourniture d'enrobés bitumineux – Année optionnelle – Période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 – Projet SA-21-30
- 22-536 8.6. Adjudication et autorisation – Travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue (boucle F) – Projet résidentiel Vilamo – Phase F1 (rue L.-T.-Chagnon) – Projet SI-22-216

- 22-537 8.7. Provision – Travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue (boucle F) – Projet résidentiel Vilamo – Phase F1 (rue L.-T.-Chagnon) – Projet SI-22-216
- 22-538 8.8. Attribution – Surveillance des travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue (boucle F) – Projet résidentiel Vilamo – Phase F1 (rue L.-T.-Chagnon) – Projet SI-22-216, lot 2
- 22-539 8.9. Provision – Surveillance des travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue (boucle F) – Projet résidentiel Vilamo – Phase F1 (rue L.-T.-Chagnon) – Projet SI-22-216, lot 2
- 22-540 8.10. Attribution – Achat et livraison de véhicules neufs à basse vitesse utilitaires électriques – Projet SA-22-27 – Fonds de roulement
- 22-541 8.11. Attribution – Achat et livraison de matériel de conversion de bornes d'incendie – Projet TPT-07-02
- 22-542 8.12. Attribution – Services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux – Projet SA-22-26
- 22-543 8.13. Attributions – Achat de fleurs annuelles et de fleurs pour création de mosaïques – Année 2023 – Projet SA-22-21
- 22-544 8.14. Attribution – Fourniture d'asphalte pour la période hivernale 2022-2023 – Projet SA-22-24
- 22-545 8.15. Attribution – Achat et livraison d'un épandeur d'abrasifs remorqué pour trottoir neuf en acier galvanisé – Projet SA-22-23 – Fonds de roulement
- 22-546 8.16. Mandat – Union des municipalités du Québec – Achat de pneus neufs, rechapés et remoulés – Adhésion au regroupement d'achats de pneus 2023-2026
- 22-547 8.17. Autorisation de signature – Poste de camionnage en vrac Région 06 inc. – Transport de neige – Année 2022-2023

**9. LOISIRS**

- 22-548 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence – Événements sportifs

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 22-549 10.1. Approbation – PIIA – Plans-concept de construction – 546, chemin de Touraine – Zone A-719
- 22-550 10.2. Approbation – PIIA – Plans-concept de rénovation (rampe pour personnes handicapées) – 553, avenue Jules-Choquet – Zone C-205
- 22-551 10.3. Approbation – PIIA – Plans-concept d'affichage – 780, montée Sainte-Julie, local 300 (O Sunset Nutrition) – Zone C-308
- 22-552 10.4. Approbation – PIIA – Modifications aux plans-concept de construction et d'aménagement paysager – 760, montée Sainte-Julie – Zone C-308 – Abrogation de la résolution 22-497
- 22-553 10.5. Approbation – PIIA – Plans-concept d'agrandissement (logement accessoire) – 211, rue des Frênes – Zone H-129
- 22-554 10.6. Approbation – PIIA – Plans-concept de construction (ajout de toit-terrasse et second étage) – 117, rue du Liseron – Zone H-143

- 
- 
- |        |        |   |
|--------|--------|---|
| 22-555 | 10.7.  | Approbation – PIIA – Plans-concept de rénovation (changement du revêtement extérieur) – 2225-2227-2229, rue du Sorbier – Zone H-144 |
| 22-556 | 10.8.  | Approbation – PIIA – Plans-concept de construction (ajout d'un étage) – 422, rue Simone-De Beauvoir – Zone H-237                    |
| 22-557 | 10.9.  | Approbation – PIIA – Plans-concept de construction – 848, rue des Paysans – Zone H-339  |
| 22-558 | 10.10. | Approbation – PIIA – Plans-concept de construction (ajout d'un étage) – 692, rue de la Coulée – Zone H-351                          |
| 22-559 | 10.11. | Refus – PIIA – Plans-concept d'affichage – 320, rue de Murano, local 101 (Banque Scotia) – Zone C-258                               |
| 22-560 | 10.12. | Demande de dérogation mineure – Avant-toit chapeautant une galerie au rez-de-chaussée – 848, rue des Paysans – Zone H-339           |

#### **11. RÉGLEMENTATION**

- |        |       |  |
|--------|-------|--|
| 22-561 | 11.1. | Adoption – Règlement 1102-9 modifiant le Règlement de construction 1102 afin de modifier des dispositions relativement à la protection des constructions à usage résidentiel contre les gaz souterrains  |
| 22-562 | 11.2. | Adoption – Règlement 1222-2 modifiant le Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal afin de préciser la notion d'interdiction, de prolonger la période d'interdiction de stationnement de nuit en saison hivernale et d'augmenter l'amende minimale exigible en cas d'infraction |
| 22-563 | 11.3. | Adoption – Règlement 1290 pour payer le coût de travaux d'inspection télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égout sur diverses rues pour un montant de 100 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 100 000 \$             |

#### **12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- |       |   |
|-------|---|
| 12.1. | Dépôt – États comparatifs   |
| 12.2. | Dépôt – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 octobre 2022 |
| 12.3. | Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre  |

#### **13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

#### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- |        |       |                    |
|--------|-------|--------------------|
| 22-564 | 15.1. | Levée de la séance |
|--------|-------|--------------------|

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **PROCLAMATIONS**

#### **JOURNÉE QUÉBÉCOISE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE « NOEUDVEMBRE » – 19 NOVEMBRE 2022**

ATTENDU QU'annuellement 4 600 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate;

ATTENDU QUE Procure est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population julievilloise au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de Procure offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 19 novembre 2022 « *Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre »* ».

### **JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT – 20 NOVEMBRE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est accréditée à titre de *Municipalité amie des enfants* auprès du Carrefour action municipale et famille et de l'UNICEF;

ATTENDU QUE depuis 1993 la Journée nationale de l'enfant est célébrée partout au Canada pour souligner l'adoption, par les Nations Unies, de la *Déclaration des droits de l'enfant*, le 20 novembre 1959, et la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, le 20 novembre 1989;

ATTENDU QUE la Journée nationale de l'enfant vise à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie et au sein de leur collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant et devant contribuer de façon significative à la prise de décisions;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 20 novembre 2022 « *Journée nationale de l'enfant* » et invite les organismes, les écoles, les Centres de la petite enfance et les familles julievilloises à célébrer, à leur façon, cette journée consacrée aux enfants.

### **JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES – 3 DÉCEMBRE**

ATTENDU QUE la Journée internationale des personnes handicapées a été instaurée par l'Organisation des Nations Unies afin de promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société;

ATTENDU QUE cette journée vise à sensibiliser la population à la réalité des personnes handicapées et aux difficultés que ces personnes rencontrent au quotidien;

ATTENDU QU'il est possible de faire une différence pour bâtir une société plus inclusive, en passant par les citoyens, les employeurs, les écoles et les municipalités;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 3 décembre 2022 « *Journée internationale des personnes handicapées* » et invite toute la population julievilloise à participer au changement en relayant de l'information en lien avec cette journée, en encourageant la réflexion et en prenant des initiatives afin de faire une différence pour bâtir une société plus inclusive.

### **PAROLE AU PUBLIC**

**848, rue des Paysans – Zone H-339**

Aucune question.

**22-513**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 OCTOBRE 2022**

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
          APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU:**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 18 octobre 2022, soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-514**

**AUTORISATION DE DÉPENSER – ACHAT D'UNE RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE – CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la rampe d'accès du centre communautaire de Sainte-Julie situé au 550, boulevard Saint-Joseph, propriété de la Ville, a été enlevée pour cause de non-conformité;

ATTENDU QUE la Ville doit procéder rapidement au remplacement de la rampe d'accès pour assurer la sécurité et l'accessibilité universelle des usagers au bâtiment;

ATTENDU QUE deux recherches de prix ont été effectuées auprès de fournisseurs par le Service des infrastructures et gestion des actifs, conformément au *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QU'à ce jour, une seule offre de prix a été transmise à la Ville et que la seconde offre de prix sera reçue incessamment;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser rapidement une dépense pour l'achat de cette rampe, compte tenu des délais de livraison et de l'utilisation prévue de la salle du centre communautaire durant la période des fêtes;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, la directrice générale est autorisée à effectuer des dépenses d'une valeur supérieure à 25 000 \$ si elle obtient l'autorisation préalable du conseil municipal;

ATTENDU QUE la ratification du contrat sera présentée aux membres du conseil pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil du 13 décembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont accepté les recommandations présentées par la directrice générale lors de la commission administrative du 7 novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
          APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU:**

D'autoriser la directrice générale à dépenser la somme maximale de 50 000 \$ pour l'achat d'une rampe d'accès à mobilité réduite au centre communautaire de Sainte-Julie;

QUE cette dépense soit faite à même les recettes du budget d'opération.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-515**

**ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2023**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU:**

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2023, tel que présenté ci-dessous :

<b>Calendrier des séances ordinaires Année 2023</b>	
<b>Date</b>	<b>Heure</b>
17 janvier 2023	19 h 30
14 février 2023	19 h 30
7 mars 2023	19 h 30
21 mars 2023	19 h 30
4 avril 2023	19 h 30
18 avril 2023	19 h 30
9 mai 2023	19 h 30
13 juin 2023	19 h 30
4 juillet 2023	19 h 30
15 août 2023	19 h 30
12 septembre 2023	19 h 30
17 octobre 2023	19 h 30
14 novembre 2023	19 h 30
12 décembre 2023	19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-516**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE ET TARIFICATION AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN**

ATTENDU QUE la cotisation annuelle ainsi que la tarification au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec pour la Ville de Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU:**

D'approuver le paiement de la facture 2023 de l'Union des municipalités du Québec, au montant de 32 664,98 \$, pour la cotisation annuelle de la Ville de Sainte-Julie et la tarification au Carrefour du capital humain, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-517**

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – AXE COOPÉRATION MUNICIPALE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DOCUMENTAIRE ET D'ARCHIVAGE NUMÉRIQUE RÉGIONAL**

ATTENDU le Programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la gestion documentaire est la structure d'une gestion efficace de tous les documents et informations d'un organisme, de la création à la destruction ou conservation permanente, en conformité avec les lois et règlements en vigueur;  
ATTENDU QUE depuis mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a profondément modifié l'organisation du travail avec l'arrivée du télétravail dans les organismes municipaux;

ATTENDU QUE cette nouvelle réalité a un impact sur la gestion documentaire et l'archivage;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (la « MRC ») et l'ensemble de ses municipalités locales ont ciblé des besoins communs, soit ceux de :

- Permettre la structure, l'organisation et l'accès aux documents reçus ou créés par les employés, le tout à distance;
- Permettre la structure, l'organisation et l'accès aux documents dans le respect des contraintes de confidentialité et de protection des renseignements personnels;
- Structurer une masse documentaire numérique croissante et éparse;
- Réduire les investissements requis pour la mise en place de serveurs, la sauvegarde des données et des documents ainsi que pour l'achat de logiciels;
- Assurer la sécurité (accès et conservation) des dossiers et documents pour la continuité des activités des municipalités;
- Mitiger le risque de perte d'information;
- Permettre de répondre aux demandes d'accès à l'information avec facilité et dans un délai raisonnable;

ATTENDU QUE la MRC désire mettre en commun un système de gestion documentaire et d'archivage numérique régional pour répondre autant aux besoins de la MRC que de ses municipalités (le « Projet »);

ATTENDU QUE ledit Projet nécessitera des investissements et des équipements ainsi qu'un développement d'outils de travail et de formation;

ATTENDU QUE ce Projet est souhaité par la majorité des municipalités locales membres de la MRC;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU:**

D'approuver le Projet, visant à mettre en place un système de gestion documentaire et d'archivage numérique régional;

D'accepter que la MRC soit responsable de la réalisation de ce Projet;



D'appuyer la demande d'aide financière présentée par la MRC pour obtenir une aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-518**

**RATIFICATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT – INITIATIVE DE FINANCEMENT DES DÉFIS INNOVATION QUÉBEC – JAKARTO CARTOGRAPHIE 3D**

ATTENDU QUE l'entreprise Jakarto Cartographie 3D est une entreprise de cartographie 3D et de mise sur pied d'inventaires d'actifs automatisés;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Défis Innovation Québec, l'entreprise s'est vu octroyer une subvention visant à créer une base de données d'inventaires d'arbres;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de prendre part à ce Défi, lui permettant de procéder à l'inventaire des arbres sur son territoire, tout en contribuant à l'innovation technologique dans le domaine environnemental;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

DE ratifier l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et l'entreprise Jakarto Cartographie 3D, datée du 2 novembre 2022;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme ou la directrice générale à signer tout autre document nécessaire pour donner effet à cette entente ou pour permettre l'avancement du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-519**

**ATTRIBUTION – IMPRESSION ET LIVRAISON DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS DES LOISIRS – PROJET SA-22-22**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'impression et la livraison du Programme d'activités du Service des loisirs, pour les parutions de novembre 2022 et mars 2023;

ATTENDU QU'en lien avec la consultation Municipalité amie des aînés (MADA), une option a été ajoutée à la recherche de prix pour l'impression d'un encart de 4 pages à insérer dans l'une des parutions;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la commission administrative du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SA-22-22 concernant l'impression et la livraison du Programme d'activités du Service des loisirs, pour les parutions de novembre 2022 et mars 2023, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Imprimerie Héon & Nadeau ltée, située au 383, boulevard de la Bonaventure, Victoriaville (Québec) G6T 1V5, pour un total de 28 257,41 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 5 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-520**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE DE VILLANDRY**

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 12 octobre 2022, d'interdire le stationnement dans la courbe de la rue de Villandry, face à la propriété portant le numéro 2774;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de cette même réunion, de peindre également une ligne axiale dans cette courbe;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement dans la courbe de la rue de Villandry, face à la propriété portant le numéro 2774 et de peindre une ligne axiale dans cette même courbe, le tout conformément au plan *CSP-12octobre-05* joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-521**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE DE GENÈVE**

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 12 octobre 2022, d'interdire le stationnement de chaque côté de la rue de Genève, entre les numéros 2243 et 2255, en plus d'installer des bollards pour ralentir la circulation;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement de chaque côté de la rue de Genève, entre les numéros 2243 et 2255, le tout conformément au plan *CSP-12octobre-09* joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-522**

**EMBAUCHE – RÉGISSEUR - SECTEUR ÉVÉNEMENTIEL ET JEUNESSE – SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU la nécessité de combler le poste de régisseur - secteur événementiel et jeunesse au Service des loisirs, présentement vacant;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'embaucher, à compter du 14 novembre 2022, Mme Natalie Brisson au poste de régisseur - secteur événementiel et jeunesse au Service des loisirs, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-523**

**EMBAUCHE – RÉGISSEUR AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES – SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU la nécessité de combler le poste de régisseur aux activités culturelles et communautaires au Service de loisirs, à la suite de la nomination de Mme Cynthia Assandas à titre de directrice adjointe;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'embaucher, à compter du 30 novembre 2022, M. Philippe Goyette au poste de régisseur aux activités culturelles et communautaires au Service des loisirs, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-524**

**EMBAUCHE – CONSEILLÈRE EN COMMUNICATIONS – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

ATTENDU la création d'un second poste de conseiller en communications au Service des communications et relations avec les citoyens;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 7 novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'embaucher, à compter du 28 novembre 2022, Mme Catherine Giguère au poste de conseillère en communications au Service des communications et relations avec les citoyens, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-525**

**ADOPTION – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE DU 11 DÉCEMBRE 2022**

ATTENDU le rapport soumis aux membres du conseil par la greffière lors de la commission administrative du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'adopter le tarif des rémunérations payables au personnel électoral lors de l'élection municipale partielle du 11 décembre 2022, conformément au document joint à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-526**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE RÉCIPROQUE DE PASSAGE ET DE MISE EN COMMUN DES CONTENEURS – 779 ET 781, MONTÉE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 6 280 669 et 6 280 670 du Cadastre du Québec souhaitent ériger, sur chacun de leur lot respectif, un bâtiment trifamilial, lesquels porteront les adresses 779 et 781, Montée Sainte-Julie, unités 1 à 3;

ATTENDU QUE pour pouvoir accéder aux stationnements situés à l'arrière des bâtiments, les propriétaires ont choisi d'établir contre leurs lots, considérés chacun à la fois comme fonds servant et fonds dominant, une servitude de passage réciproque entre leurs constructions, à pied et en véhicule de toute nature;

ATTENDU QUE l'acte de servitude doit également prévoir des dispositions relatives à la mise en commun des conteneurs pour assurer la saine gestion des matières résiduelles;

---

---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, conformément au paragraphe 5 de l'article 4.6.8.3 de son Règlement de zonage 1101, doit intervenir à l'acte de servitude afin que ce dernier ne puisse être modifié ou annulé sans le consentement exprès de la Ville;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et nom de la Ville de Sainte-Julie à titre d'intervenante, l'acte de servitude réciproque de passage et de mise en commun des conteneurs à intervenir entre les propriétaires des lots 6 280 669 et 6 280 670 du Cadastre du Québec, préparé par Me Johan-Frédéric Clément, notaire, dont copie est jointe à la présente résolution, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **22-527**

#### **APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 14 octobre 2022 au 3 novembre 2022 :

Liste F-2022-21	Chèques à ratifier	578 226,48 \$
Liste F-2022-22	Comptes à payer	2 342 635,77 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 14 octobre 2022 au 3 novembre 2022 apparaissant sur les listes F-2022-21 et F-2022-22;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **22-528**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux version n°6, dont copie est jointe à la présente résolution, et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 27 mai 2020;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°6 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les provisions de coûts de travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-529**

#### **APPROBATION – BUDGET 2023 ET QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE 2022 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

ATTENDU que le 26 octobre 2022, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (ci-après RIPRSL) a adopté une quote-part supplémentaire pour l'exercice financier 2022;

ATTENDU QUE le 26 octobre 2022, le conseil d'administration de la RIPRSL a adopté son budget pour l'exercice financier 2023 ainsi que son budget pour les immobilisations 2023;

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le montant des quotes-parts a été transmis à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU que la quote-part supplémentaire de l'exercice financier 2022, le budget 2023 incluant les immobilisations doivent être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la RIPRSL;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver la quote-part supplémentaire 2022, le budget et les immobilisations 2023 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tels qu'adoptés par son conseil d'administration le 26 octobre 2022;

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la quote-part supplémentaire 2022 de la Ville de Sainte-Julie au montant de 363 521 \$ ainsi qu'au paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2023 au montant de 6 019 875 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-530**

**APPROBATION - BUDGET 2023 ET QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE 2022 –  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL**

ATTENDU QUE le 20 octobre 2022, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU QUE le 20 octobre 2022, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a également approuvé une facture au montant de 61 440 \$ correspondant à la quote-part payable par la Ville de Sainte-Julie pour le déficit d'opérations du Centre multisports régional pour l'année 2022;

ATTENDU QU'une copie de ce budget ainsi qu'une copie de la facture 22-204 ont été transmises à la Ville de Sainte-Julie ;

ATTENDU QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des municipalités membres de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver le budget 2023 et la quote-part supplémentaire 2022 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 20 octobre 2022;

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2023, au montant de 167 960 \$;

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la quote-part supplémentaire pour l'année 2022, au montant de 61 440 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-531**

**AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
DE BORDURES, PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES AVENUES DES PIONNIERS ET  
DES BÂTISSEURS – VILAMO – PROJET SI-20-188**

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-20-188 concernant les travaux de construction de bordures, pavage et d'éclairage des avenues des Pionniers et des Bâtisseurs dans le quartier Vilamo à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021, par l'entremise de la résolution 21-288;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 août 2022, une dépense supplémentaire a été autorisée dans le cadre de ce contrat, en raison des quantités de matériaux et de main-d'œuvre ayant fait l'objet d'ajustements, résolution 22-405;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, trois (3) autres avenants ont été ajoutés, engendrant une dépense supplémentaire;

ATTENDU le *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'autoriser, conjointement avec le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., une dépense supplémentaire de 20 201,95 \$ pour le contrat SI-20-188 concernant les travaux de construction de bordures, pavage et d'éclairage des avenues des Pionniers et des Bâtisseurs dans le quartier Vilamo, adjugé à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., portant la valeur totale du contrat à 4 150 020,75 \$, toutes taxes comprises;

QUE cette dépense soit entièrement payée par le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **22-532**

#### **RATIFICATION DE CONTRAT – RECONDUCTION – TRAVAUX DE SCCELLEMENT DE FISSURES – ANNÉE OPTIONNELLE – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022 - PROJET SI-20-185**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour des travaux de scellement de fissures pour les années 2020 et 2021 à l'entreprise Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2020, résolution 20-141;

ATTENDU QUE le contrat était assorti d'une option de reconduction d'un an, soit pour l'année 2022, au prix établi au bordereau de prix;

ATTENDU QUE la Ville s'est prévaluée de l'option de reconduction d'une année;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à la fin du mois d'octobre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle



RÉSOLU:

DE ratifier le contrat de reconduction pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, portant le numéro de projet SI-20-185 et concernant des travaux de scellement de fissures, à l'entreprise Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), située au 13, rue Industrielle, Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0, pour une somme de 46 334,93 \$, toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 141 410,06 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-533**

**RECONDUCTION – TONTE DE GAZON DANS CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS – ANNÉE OPTIONNELLE – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023 – PROJET SA-20-03**

ATTENDU l'adjudication du contrat de tonte de gazon dans certains parcs et espaces verts pour l'année 2020, incluant les travaux en option, avec possibilité de renouvellement pour quatre (4) périodes additionnelles d'un an, à la compagnie Paysagiste Rive-Sud ltée, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2020, résolution 20-140;

ATTENDU QUE conformément au devis de soumission, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour l'année 2023;

ATTENDU QU'en 2022, une section de la rue du Grand-Coteau a été ajoutée au contrat;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

RÉSOLU:

DE reconduire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, le contrat SA-20-03 concernant le contrat de tonte de gazon dans certains parcs et espaces verts, incluant les travaux en option ainsi que l'ajout de la section de la rue du Grand-Coteau à l'entreprise Paysagiste Rive-Sud ltée, située au 1200, rue Labadie, Longueuil (Québec) J4N 1C7, pour une somme de 110 070,95 \$, toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 412 558,01 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-534**

**RECONDUCTION – FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES – ANNÉE OPTIONNELLE – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023 – PROJET SA-21-25**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la fourniture de pierres concassées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, à l'entreprise Construction DJL inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2021, résolution 21-641;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie avait choisi de se prévaloir de l'option sans les frais de transport;

ATTENDU QUE conformément au devis de soumission, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour une période additionnelle d'un an, aux mêmes prix et conditions;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU:**

DE reconduire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, le contrat SA-21-25 concernant la fourniture de pierres concassées à l'entreprise Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5, pour une somme de 87 590,83 \$, toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 175 181,66 \$, toutes taxes comprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-535**

**RECONDUCTION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX –  
ANNÉE OPTIONNELLE – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023 –  
PROJET SA-21-30**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, à l'entreprise Construction DJL inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2022, résolution 22-061;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie avait choisi de se prévaloir de l'option sans les frais de transport;

ATTENDU QUE conformément au devis de soumission, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour une période additionnelle d'un an, aux mêmes prix et conditions;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU:**

DE reconduire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, le contrat SA-21-30 concernant la fourniture d'enrobés bitumineux à l'entreprise Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5, pour une somme de 129 993,61 \$, toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 259 987,22 \$, toutes taxes comprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-536**

**ADJUDICATION ET AUTORISATION – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE (BOUCLE F) – PROJET RÉSIDENTIEL VILAMO – PHASE F1 (RUE L.-T.-CHAGNON) – PROJET SI-22-216**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la réalisation des travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue pour les boucles F et K du projet résidentiel Vilamo;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 31 octobre 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le promoteur de la boucle K souhaite plutôt réaliser les travaux au printemps 2023, justifiant l'adjudication partielle du contrat;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 novembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU:**

D'adjuger le contrat SI-22-216 concernant les travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue dans le projet résidentiel Vilamo (boucle F seulement, phase F1, rue L.-T.-Chagnon), conjointement avec le promoteur 9459-1179 Québec inc., au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5, pour un montant de 550 647,99 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de la soumission déposée et ouverte le 31 octobre 2022;

De répartir les coûts relatifs à ces travaux conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur 9459-1179 Québec inc.;

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-537**

**PROVISION – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE (BOUCLE F) – PROJET RÉSIDENTIEL VILAMO – PHASE F1 (RUE L.-T.-CHAGNON) – PROJET SI-22-216**

ATTENDU l'adjudication du contrat concernant les travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue (boucle F), pour la phase F1 comprenant la rue L.-T.-Chagnon, dans le cadre du projet SI-22-216, conjointement avec le promoteur 9459-1179 Québec inc., à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour une somme de 550 647,99 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 15 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 82 597,20 \$, portant la dépense autorisée à 633 245,19 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-538**

**ATTRIBUTION – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE (BOUCLE F) – PROJET RÉSIDENTIEL VILAMO – PHASE F1 (RUE L.-T.-CHAGNON) – PROJET SI-22-216, LOT 2**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la surveillance des travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue de la boucle F du projet résidentiel Vilamo (phase F1, rue L.-T.-Chagnon), projet SI-22-216, lot 2;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 novembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat SI-22-216, lot 2 concernant la surveillance des travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue L.-T.-Chagnon, dans le projet résidentiel Vilamo (boucle F seulement, phase F1), conjointement avec le promoteur 9459-1179 Québec inc., au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Groupe DGS inc., située au 301, boulevard Industriel, Châteauguay (Québec) J6J 4Z2, pour un montant de 28 387,33 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

De répartir les coûts relatifs à ces travaux conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur 9459-1179 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-539**

**PROVISION – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE (BOUCLE F) – PROJET RÉSIDENTIEL VILAMO – PHASE F1 (RUE L.-T.-CHAGNON) – PROJET SI-22-216, LOT 2**

ATTENDU l'attribution du contrat concernant la surveillance des travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue (boucle F), pour la phase F1 comprenant la rue L.-T.-Chagnon, dans le cadre du projet SI-22-216, lot 2, conjointement avec le promoteur 9459-1179 Québec inc., à l'entreprise Groupe DGS inc. pour une somme de 28 387,33 \$, toutes taxes comprises;

---

---

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 2 838,73 \$, portant la dépense autorisée à 31 226,06 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-540**

**ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON DE VÉHICULES NEUFS À BASSE VITESSE UTILITAIRES ÉLECTRIQUES – PROJET SA-22-27 – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison de deux véhicules neufs à basse vitesse utilitaires électriques, projet SA-22-27;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat SA-22-27 concernant l'achat et la livraison de deux (2) véhicules neufs à basse vitesse utilitaires électriques munis de remorques à l'entreprise Cubex Limited, située au 850, rue Boucher, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7Z8, pour un montant de 104 474,79 \$, incluant la TPS uniquement, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 31 octobre 2022;

D'autoriser le paiement de la TVQ, lors du paiement des immatriculations à la SAAQ, d'un montant de 9 925,11 \$;

D'autoriser une dépense pour le lettrage des équipements pour un montant équivalent à 1 000 \$, toutes taxes comprises;

QUE ces achats totalisant 105 375,48 \$, incluant les taxes nettes, soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2023 à 2032;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison des véhicules;

D'autoriser le Service des finances à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Écocamionnage du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

D'autoriser la disposition de l'unité #0908;

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document requis pour donner effet à la disposition de l'unité précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-541**

**ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON DE MATÉRIEL DE CONVERSION DE BORNES D'INCENDIE – PROJET TPT-07-02**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la conversion de quatre bornes d'incendie à un système iHydrant, projet TPT-07-02;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 novembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat TPT-07-02 concernant l'achat et la livraison du matériel de conversion de quatre bornes d'incendie à un système iHydrant au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Réal Huot inc., située au 5430, rue J.-A.-Bombardier, Longueuil (Québec) J3Z 1H1, pour un montant total de 27 977,17 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 24 octobre 2022;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis pour ce contrat, incluant les frais annuels de gestion et infonuagique représentant approximativement 400 \$, taxes en sus, par année et par borne d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-542**

**ATTRIBUTION – SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – PROJET SA-22-26**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2023, projet SA-22-26;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 novembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

**RÉSOLU:**

D'attribuer le contrat numéro SA-22-26 concernant des services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2023 au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Co-Ref ltée, située au 657, rue Principale, Saint-Amable (Québec) J0L 1N0, pour une somme de 86 497,03 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 27 octobre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-543**

#### **ATTRIBUTIONS – ACHAT DE FLEURS ANNUELLES ET DE FLEURS POUR CRÉATION DE MOSAÏQUES – ANNÉE 2023 – PROJET SA-22-21**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat de fleurs annuelles et de fleurs pour création de mosaïques pour l'année 2023, projet SA-22-21;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 novembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU:**

D'attribuer le contrat pour l'achat de fleurs annuelles pour l'année 2023 à l'entreprise Les serres Y.G. Pinsonneault inc., située au 471, rang Saint-Paul, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, pour un montant de 22 392,28 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 26 octobre 2022;

D'attribuer le contrat pour l'achat de fleurs pour création de mosaïques pour l'année 2023 à l'entreprise Les jardins W.G. Charlebois inc., située au 122, rue Saint-Onge, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 2W8, pour un montant de 19 262,92 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 24 octobre 2022;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements requis lors des livraisons des commandes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-544**

#### **ATTRIBUTION – FOURNITURE D'ASPHALTE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2022-2023 – PROJET SA-22-24**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la fourniture d'asphalte pour la période hivernale 2022-2023, projet SA-22-24;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SA-22-24 concernant la fourniture d'asphalte pour la période hivernale 2022-2023, sans considération du transport, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Tech-Mix, division de Bau-Val inc., située au 3350, chemin de la Butte-aux-Renards, Varennes (Québec) J3X 0G7, pour un montant de 30 390,19 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 12 octobre 2022;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis pour ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **22-545**

#### **ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON D'UN ÉPANDEUR D'ABRASIFS REMORQUÉ POUR TROTTOIR NEUF EN ACIER GALVANISÉ – PROJET SA-22-23 – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison d'un épandeur d'abrasifs remorqué pour trottoir neuf en acier galvanisé, projet SA-22-23;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SA-22-23 concernant l'achat et la livraison d'un épandeur d'abrasifs remorqué pour trottoir neuf en acier galvanisé à l'entreprise Les équipements Colpron inc., située au 5, chemin de la Beauce, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0, pour un montant total de 26 210,85 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 6 octobre 2022;

QUE cet achat totalisant 23 934,00 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2023 à 2032;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



**22-546**

**MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS – ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE PNEUS 2023-2026**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie avait auparavant adhéré à ce regroupement d'achats pour l'appel d'offres numéro 2022-0429-01, effectué par le CAG;

ATTENDU QUE le dernier appel d'offres effectué par le CAG portant le numéro 2022-0429-01, originalement sur 3 ans, fut modifié pour une durée d'un an en raison de l'instabilité du marché;

ATTENDU QUE le CAG relance un appel d'offres, portant le numéro 2023-8109-50, pour une durée de 3 ans;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU:**

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville de Sainte-Julie consente à ce que l'UMQ délègue au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2026;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à compléter, dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Sainte-Julie reconnaisse que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CAG et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;

QUE la Ville de Sainte-Julie reconnaisse, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-547**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC  
RÉGION 06 INC. – TRANSPORT DE NEIGE – ANNÉE 2022-2023**

ATTENDU la nécessité, lors de travaux de transport de neige, d'avoir recours à la location de camions avec opérateurs;

ATTENDU QUE le Poste de camionnage en vrac Région 06 inc. (ci-après le « Poste de Camionnage ») offre un tel service de location, selon un processus de liste d'appel auprès de camionneurs membres et non-membres du Poste de Camionnage;

ATTENDU QUE tous les camionneurs qui ne sont pas membres du Poste de Camionnage devront préalablement signer un contrat avec la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'autoriser la chef de section – approvisionnement du Service des finances à conclure avec le Poste de Camionnage en vrac Région 06 inc., et à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de location de camions avec opérateurs, sur demande, pour le transport de neige de la saison 2022-2023, ainsi que tout autre document requis pour donner effet aux présentes, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement du Service des finances ou le chef de section – travaux publics du Service des infrastructures à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout contrat de location de camion avec opérateur à intervenir avec les divers entrepreneurs de transport de neige non-membres du Poste de Camionnage en vrac Région 06 inc., et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-548**

**AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements sportifs d'envergure de niveau provincial et canadien;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 7 novembre 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU:**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements sportifs d'envergure :

<b>NOM</b>	<b>ÉVÉNEMENT</b>	<b>MONT ANT</b>
Laurence Dompierre	Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx 2022	150 \$
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	200 \$
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	200 \$
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	200 \$
Kamilia Beaulieu	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Jade Boucher	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Léa Brunelle	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Anabelle Brunet	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Anouk Dugas	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Victoria Rose Fréchette	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Gabrielle Gagné	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Noémie Marcil	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Émilie Martel	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Émilie Proulx	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Mika Reid	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Laurie Remington	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Mia Simard	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Léa-Rose St-Onge	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Éliane Tanguay	Championnat provincial LRQ - Benjamine A (ringuette)	75 \$
Emmy Barolet	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$
Amélie Bisailon	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$
Marika Boucher	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$
Maïka Brault	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$
Camille Breton	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$
Jade Désilets	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$
Noémy Gosselin	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$

Méliane Héroux	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$
Megan Lacombe	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$
Laurana Lapointe	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$
Maeva Larocque	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$
Maélie Marquis-Dubé	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$
Anne-Laurie Péloquin	Championnat provincial LRQ - Cadette A (ringuette)	75 \$
Mégane Archer	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Noémie Bisailon	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Alexia Chapados	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Aurélie Cyr	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Angélie Gilbert	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Elsa Lamoureux	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Eve Landry	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Jeanne Lavoie	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Coralie Messier	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Marisol Monge	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Jade Nolet	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Lolyta Peloquin	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Isabelle Thomassin	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Danie Tourigny	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Maude Viens	Championnat provincial LRQ - Junior A (ringuette)	75 \$
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial A et B (ringuette)	200 \$
Rosalie Babineau	Championnat provincial A et B (ringuette)	75 \$
Élodie Charron	Championnat provincial A et B (ringuette)	75 \$
Élizabeth Fortier	Championnat provincial A et B (ringuette)	75 \$
Chloé Hunter	Championnat provincial A et B (ringuette)	75 \$
Sabrina Laflamme	Championnat provincial A et B (ringuette)	75 \$
Florence Mandanice	Championnat provincial A et B (ringuette)	75 \$
Noémie Plante	Championnat provincial A et B (ringuette)	75 \$
Marina Ravenelle	Championnat provincial A et B (ringuette)	75 \$
Maëlle Vibert	Championnat provincial A et B (ringuette)	75 \$

Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat canadien de l'est (ringuette)	200 \$
Emmy Barolet	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
Amélie Bisailon	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
Marika Boucher	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
Maïka Brault	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
Camille Breton	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
Jade Désilets	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
Noémy Gosselin	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
Méliane Héroux	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
Megan Lacombe	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
Laurana Lapointe	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
Maeva Larocque	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
Maélie Marquis-Dubé	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
Anne-Laurie Péloquin	Championnat canadien de l'est (ringuette)	150 \$
<b>TOTAL</b>		<b>7 000 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-549**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 546, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-719**

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par la compagnie Plans Design et datés du 26 avril 2017, ainsi qu'un projet d'implantation, préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 5 octobre 2022, pour le 546, chemin de Touraine, et ce, conformément aux énoncés et conditions de la résolution 515.13.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 octobre 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-550**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (RAMPE POUR PERSONNES HANDICAPÉES) – 553, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
          APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de rénovation, concernant une rampe pour personnes handicapées, préparés par CBA architecture et datés du 29 août 2022, pour le 553, avenue Jules-Choquet, et ce, conformément aux énoncés et conditions de la résolution 514.23.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 21 septembre 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-551**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 780, MONTÉE SAINTE-JULIE, LOCAL 300 (O SUNSET NUTRITION) – ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
          APPUYÉ par M. Christian Huard

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Enseignes Claude Richard et datés du 1<sup>er</sup> octobre 2022, pour le 780, montée Sainte-Julie, local 300 (O Sunset Nutrition), et ce, conformément aux énoncés et conditions de la résolution 515.9.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 octobre 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-552**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 760, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 22-497**

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
          APPUYÉ par M. Eric Faucher

**RÉSOLU:**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction et d'aménagement paysager présentés par le requérant, pour le 760, montée Sainte-Julie, et ce, conformément aux énoncés et conditions de la résolution 514.17.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 21 septembre 2022;

---

---

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction;

D'abroger la résolution 22-497.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-553**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT (LOGEMENT ACCESSOIRE) – 211, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier  
RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'agrandissement, visant un logement accessoire, préparés par Claude Goyette, technologue en architecture et datés du 20 août 2022, pour le 211, rue des Frênes et ce, conformément aux énoncés et conditions de la résolution 515.4.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 octobre 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-554**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (AJOUT DE TOIT-TERRASSE ET SECOND ÉTAGE) – 117, RUE DU LISERON – ZONE H-143**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:  
D'approuver les plans-concept de construction, pour l'ajout d'un toit-terrasse et second étage, préparés par Plans Design et datés du 27 avril 2022, pour le 117, rue du Liseron, et ce, conformément aux énoncés et conditions de la résolution 515.2.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 octobre 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-555**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (CHANGEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – 2225-2227-2229, RUE DU SORBIER – ZONE H-144**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation, pour le changement du revêtement extérieur, préparés par la compagnie Relief Revêtements et datés du 29 septembre 2022, pour le 2225-2227-2229, rue du Sorbier, et ce conformément aux énoncés et conditions de la résolution 515.7.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 octobre 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-556**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (AJOUT D'UN ÉTAGE) – 422, RUE SIMONE-DE BEAUVOIR – ZONE H-237**

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
          APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction, pour l'ajout d'un étage, datés du 26 septembre 2022, pour le 422, rue Simone-De Beauvoir, et ce, conformément aux énoncés et conditions de la résolution 515.3.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 octobre 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-557**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 848, RUE DES PAYSANS – ZONE H-339**

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
          APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par la compagnie Plan Maison Québec et datés de septembre 2022, pour le 848, rue des Paysans, et ce, conformément aux énoncés et conditions de la résolution 515.10.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 octobre 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



**22-558**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (AJOUT D'UN ÉTAGE) – 692, RUE DE LA COULÉE - ZONE H-351**

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
          APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction, pour l'ajout d'un étage, préparés par la compagnie Dessins Drummond et datés du 27 septembre 2022, pour le 692, rue de la Coulée, et ce, conformément aux énoncés et conditions de la résolution 515.8.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 octobre 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-559**

**REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 320, RUE DE MURANO, LOCAL 101 (BANQUE SCOTIA) – ZONE C-258**

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
          APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

DE refuser les plans-concept d'affichage, préparés par Montréal Néon et datés du 12 octobre 2022, pour le 320, rue de Murano, local 101 (Banque Scotia) et ce, conformément à la résolution 515.18.B.22 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 19 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-560**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVANT-TOIT CHAPEAUTANT UNE GALERIE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – 848, RUE DES PAYSANS – ZONE H-339**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept pour la démolition et la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée au 848, rue des Paysans, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le bâtiment serait implanté sensiblement au même endroit que la résidence existante, soit à environ 7,27 mètres de la limite avant, 2,5 mètres de la limite latérale gauche et 7,66 mètres de la limite arrière (plan d'implantation de l'arpenteur à venir, les distances sont pour l'instant approximatives);

ATTENDU QUE le terrain fait partie des lots d'angle cadastrés avant le 12 février 1992 ayant une profondeur dérogatoire au présent Règlement de zonage et dont la marge arrière minimale doit être égale ou supérieure à 25 % de la profondeur du terrain;

ATTENDU QUE les propriétaires précisent que la réalisation du projet n'impliquera pas la coupe d'arbres sur le terrain ni de la haie de cèdres mature ceinturant la cour arrière;

ATTENDU QUE la présence d'un avant-toit couvrant la galerie prévue à l'arrière de la résidence et empiétant dans la marge fixe arrière qui devrait minimalement être établie à 5,72 mètres, nécessite l'octroi d'une dérogation mineure puisque l'avant-toit est plutôt prévu à une distance d'environ 4,62 mètres de la limite arrière du terrain;

ATTENDU QUE l'empiètement de 1,1 mètre dans la marge fixe arrière minimale requise est dû à l'orientation de la résidence sur le terrain;

ATTENDU QUE le Comité se dit favorable à la demande de dérogation mineure, compte tenu de l'impact très limité de la galerie couverte et du fait que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété du voisinage immédiat;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure pour le 848, rue des Paysans, afin d'autoriser qu'un avant-toit chapeautant une galerie au rez-de-chaussée soit localisé à une distance de 4,52 mètres de la limite arrière du lot, c'est-à-dire empiétant de 1,2 mètre dans la marge fixe arrière plutôt que de 0,61 mètre tel que prescrit à l'article 4.1.5.2.3 du Règlement de zonage 1101.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-561**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT 1102-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVEMENT À LA PROTECTION DES CONSTRUCTIONS À USAGE RÉSIDENTIEL CONTRE LES GAZ SOUTERRAINS**

ATTENDU QUE le Règlement de construction 1102 fut modifié en mai 2022 dans le but d'ajouter des dispositions relatives à la protection des constructions à usage résidentiel contre les gaz souterrains;

ATTENDU QU'en considérant l'impact de l'entrée en vigueur de ces dispositions, une période de grâce doit être ajouté au règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2022, résolution 22-507;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 7 novembre 2022, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU:**

D'adopter le *Règlement 1102-9 modifiant le Règlement de construction 1102 afin d'ajouter des dispositions relativement à la protection des constructions à usage résidentiel contre les gaz souterrains*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-562**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1222-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL AFIN DE PRÉCISER LA NOTION D'INTERDICTION, DE PROLONGER LA PÉRIODE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DE NUIT EN SAISON HIVERNALE ET D'AUGMENTER L'AMENDE MINIMALE EXIGIBLE EN CAS D'INFRACTION**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal* ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2022 sous le n° 22-508;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ    par Mme Sylvie Beaulieu  
          APPUYÉ        par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'adopter, avec la modification proposée, le *Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal afin de préciser la notion d'interdiction, de prolonger la période d'interdiction de stationnement de nuit en saison hivernale et d'augmenter l'amende minimale exigible en cas d'infraction*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-563**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1290 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUT SUR DIVERSES RUES POUR UN MONTANT DE 100 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 100 000 \$**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux d'inspection télévisée, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2022 sous le n° 22-509;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ    par Mme Amélie Poirier  
          APPUYÉ        par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU:**

D'adopter le *Règlement 1290 pour payer le coût de travaux d'inspection télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égout sur diverses rues pour un montant de 100 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 100 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit déposer deux états comparatifs, dont le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours avec ceux de l'exercice précédent et le second, les revenus et dépenses adoptés au budget avec ceux prévus pour l'exercice financier courant;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 7 novembre 2022;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2022.

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 19 OCTOBRE 2022**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 19 octobre 2022 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 24 octobre 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de cette réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 octobre 2022, lequel est joint à la présente.

**LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE**

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

**EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Frédéric Dubuc	Syndiqué	Appariteur-concierge	8 novembre 2022
Ludovic Duval	Syndiqué	Appariteur-concierge	9 novembre 2022
Stéphane Rivard	Syndiqué	Surnuméraire manuel	7 novembre 2022

---

---

**POINT 13.        COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

---

- **Les Fleurons du Québec** – M. Lemay mentionne que la Ville de Sainte-Julie a, pour une troisième fois, obtenu cinq fleurons dans le cadre des Fleurons du Québec. La Ville conserve ses cinq fleurons grâce à ses efforts constants pour embellir durablement le milieu et la qualité de vie de ses citoyens. M. Lemay et les membres du conseil félicitent toute l'équipe impliquée dans l'aménagement des espaces publics de la Ville pour son travail remarquable, tant au niveau des mosaïques que des décorations thématiques aux quatre coins de la ville. M. Lemay remercie également les citoyens, les institutions et les commerces qui, avec fierté, embellissent aussi leurs propriétés chaque année.
- **Transport en commun** – M. Lemay a participé la semaine dernière à la dernière rencontre de la cellule d'action chez exo qui regroupe plusieurs partenaires impliqués dans le transport en commun, incluant le gouvernement lui-même, pour trouver des solutions concernant le recrutement, la formation et la rétention des employés. M. Lemay croit fermement au transport collectif et continuera à travailler avec Exo pour l'amélioration du service.
- **La traverse de l'épouvante** – M. Lemay mentionne que la toute dernière édition de la traverse de l'épouvante a été un franc succès. Mère nature a également été de la partie et les citoyens se sont déplacés en grand nombre au parc Armand-Frappier. Au nom des petits et des grands, M. Lemay et les membres du conseil remercient les bénévoles et les employés de la Ville pour cette magnifique soirée.
- **Le défilé de Noël** – M. Lemay annonce que le défilé de Noël et l'illumination des décorations à l'église auront lieu le 3 décembre prochain.
- **La guignolée** – M. Lemay invite les citoyens à participer généreusement à la guignolée de la Maison de l'entraide qui se déroulera le 27 novembre prochain.
- **Pétillant et Gourmand** – M. Lemay précise que les citoyens ont jusqu'au 3 novembre pour acheter des billets de tirage de Pétillant et Gourmand, vendus au coût de 5 \$ chacun à l'Hôtel de Ville. Les participants courent la chance de gagner plus de 3 500 \$ en prix et tous les fonds amassés par la vente des billets seront remis aux organismes de Sainte-Julie.
- **Mon Sainte-Julie** – M. Lemay invite les citoyens à s'inscrire au site Mon Sainte-Julie en prévision de la période hivernale. De cette façon, les citoyens seront informés en cas d'avis de déneigement et éviteront d'avoir une contravention.
- **Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie** – M. Lemay explique que le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie est un organisme à but non lucratif qui gère la piscine et l'aréna. Cet organisme est actuellement à la recherche d'un nouveau bénévole pour siéger à titre d'administrateur au sein de son conseil d'administration. Le profil recherché est celui d'un stratège en transformation numérique ou spécialiste en intelligence d'affaires. Les personnes intéressées doivent transmettre leur candidature à l'organisme d'ici le 30 novembre.
- **Défilé de Noël - Chars allégoriques** – M. Faucher rappelle que les organisateurs du Défilé de Noël sont à la recherche de bénévoles afin de réparer les chars allégoriques. Si des élèves doivent faire du bénévolat dans le cadre de leur parcours scolaire, les heures seront reconnues. M. Lemay ajoute que lui-même ainsi que les membres du conseil mettront la main à la pâte pour aider l'organisme à ce que tout soit prêt pour le 3 décembre.

**POINT 14.        PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**M. Denis Corbeil**

M. Corbeil s'adresse au conseil concernant le bruit des silencieux sur sa rue. Il mentionne que le problème est sérieux à Sainte-Julie, qu'il y a beaucoup de véhicules qui ont le silencieux perforé ou trop bruyant. Sur la rue Daoust, 15% des véhicules qui y passent ont un silencieux modifié. M. Corbeil demande si la police pourrait s'impliquer. Il mentionne que les périodes les plus critiques sont de 16 h à 17 h. M. Lemay mentionne qu'une demande sera faite auprès de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

M. Corbeil demande si la réfection du boulevard Saint-Joseph sera bientôt terminée.

M. Lemay mentionne que lorsque le projet a été annoncé, c'était sur une période de douze semaines et les travaux ont commencé à la fin de l'été. Il mentionne que les travaux ont été faits à l'intérieur des délais et que les travaux d'asphaltage débuteront la semaine prochaine. M. Lemay explique que la réfection de ce boulevard était complexe, car toute la structure a dû être refaite.

**Mme Julie Charest**

Mme Charest désire aborder le sujet de la clôture que la Ville souhaite ériger derrière la rue de la Falaise. Mme Charest et les citoyens qui ont signé une pétition ont demandé à rencontrer M. Lemay pour discuter de solutions alternatives à la clôture. Elle mentionne que malheureusement, la rencontre a été refusée. Elle mentionne que les citoyens ne se sentent pas écoutés. À cela, elle ajoute que malheureusement, la conseillère de ce district, Lucie Bisson, ne les représente pas dans ce dossier. Mme Charest demande que Mme Lucie Bisson puisse faire partie des discussions. Elle ajoute que Mme Bisson n'aura pas de clôture adossée à sa propriété puisqu'elle en a déjà une. Par conséquent, selon elle, il n'y a pas de conflit d'intérêts.

M. Lemay mentionne que Mme Bisson n'y participe pas parce qu'elle est adossée au boisé. Il y a donc apparence de conflit d'intérêts. C'est pour cette raison qu'elle ne participera pas aux discussions. Mme Charest souligne que la CMM et la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville sont aussi en discussions pour l'acquisition de terrains et qu'il n'y a pas d'obligation de clôturer. Mme Charest mentionne que lorsqu'ils demandent à la direction, ils disent qu'ils ne sont pas impliqués, c'est l'initiative de la Ville. Elle ajoute que c'est donc un choix éditorial de la Ville.

M. Lemay ajoute qu'ils sont ici pour l'écouter, qu'ils ont écouté les représentations faites en septembre et en octobre sur la clôture et qu'ils sont au courant de tout ce que Mme Charest et les citoyens qui résident sur cette rue ont proposé. M. Lemay mentionne que la situation a été analysée et que l'entente intervenue avec Nature-Action sera respectée. M. Lemay mentionne que Mme Charest a initié la protection du boisé. Au départ, la Ville ne savait pas si elle pouvait acheter ce terrain, car il était très onéreux, 4 500 000 \$. Dès que la Ville a trouvé des bailleurs de fonds, dont la CMM qui est le plus gros bailleur de fonds (3 000 000 \$) et les citoyens de Sainte-Julie pour 1 500 000 \$, la Ville a eu des discussions avec la CMM, qui ne fait pas partie de l'entente avec Nature-Action. Il était très clair pour Nature-Action que la Ville devait protéger et préserver ce terrain. Habituellement, les terrains publics sont clôturés par la Ville en utilisant une clôture de six pieds, maillée. La demande des citoyens était que cela nuirait à leur vue. La Ville a révisé la situation pour implanter une clôture de cinq pieds à grandes mailles. La Ville a des obligations de reboisement, d'entretien et aussi de surveillance. D'autres actions pourront être prises en temps et lieu si ces obligations ne sont pas respectées.

Mme Charest répond que les principaux enjeux de la forêt sont les gens qui sortent des sentiers, les chiens qui se promènent sans laisse et les chevreuils, la SEPAQ doit agir là-dessus, mais les principaux problèmes de la forêt ne seront pas réglés par une clôture derrière les résidences. Elle dit que ce sont des marcheurs et non les résidents qui envoient leurs chiens dans la forêt

Mme Charest mentionne que la Ville érigera une clôture qui partira de l'avenue de la Montagne, de la place du Belvédère, ensuite du boulevard des Hauts-Bois, puis de la rue du Bel-Horizon. Elle ajoute que si la Ville veut protéger adéquatement, elle devra poursuivre la clôture sur la rue des Tilleuls.

M. Lemay dit que le projet ne va pas jusque-là. Pour le moment, la rue des Tilleuls n'est pas visée dans l'entente.

Mme Charest mentionne que si le but est de clôturer tous les terrains publics de Sainte-Julie, la Ville devrait faire la rue des Tilleuls et derrière le lac des Outardes.

M. Lemay dit qu'il n'y a que quelques endroits qui ne sont pas clôturés. Il mentionne que ce n'est pas un choix de la Ville; cette obligation est prévue dans l'entente.

Mme Charest mentionne que les citoyens concernés devaient être rencontrés individuellement. M. Lemay dit que nous allons les rencontrer une fois les plans seront terminés.

M. Lemay mentionne que Mme Roy avait dit publiquement que ce serait clôturé et c'est ce qui a été signé.

#### **Mme Kim Braken**

Mme Braken expose sa situation. Ils sont de nouveaux citoyens de la ville de Sainte-Julie depuis septembre 2022, sur la rue des Bouleaux. Ils arrivent de la Mauricie et voulaient revenir au bercail. Ils ont commencé à regarder les propriétés en 2021. Après plusieurs visites, plusieurs offres d'achat refusées, ils pensaient abandonner le projet. Mme Braken mentionne que c'est un choix de mode de vie qu'ils veulent offrir à leurs enfants et se rapprocher de la famille. Elle dit être une jeune famille et que son conjoint et elle sont sortis de l'école avec des dettes d'études. Ils ont de jeunes enfants. Elle mentionne ne pas contester la taxe de mutation, elle la comprend en soi, elle a fait ses études en administration publique; la Ville a besoin d'un poste de revenu, elle comprend l'essence de cette taxe. Elle conteste le montant dans le contexte immobilier de surenchère.

Mme Braken demande s'il y a des mesures d'atténuation qui auraient pu être faites. Elle a pris connaissance du dernier rapport et elle y a vu des surplus, principalement dus à cette taxe. Cette surenchère a été payante pour les villes, mais il y a de jeunes familles. Elle demande aussi pourquoi quelqu'un qui achète dans la même ville a la même taxe, elle pense que ça devrait être paramétré.

M. Lemay mentionne qu'en 1970, le gouvernement a créé les droits de mutation (taxe bienvenue). Légalement, la Ville a l'obligation de l'imposer. La Ville ne peut étaler le paiement de cette taxe en plusieurs versements. M. Lemay a l'intention de discuter de cette situation avec la députée, Mme Suzanne Roy afin que la loi soit modifiée.

La Ville peut mettre le taux plus bas, mais ça fait partie des revenus anticipés dans un budget. Si le nouveau résident paie la moitié du montant, les autres résidents devront payer l'autre moitié. Rien ne se crée rien ne se perd. La Ville a d'autres revenus, mais le plus gros revenu est celui de la taxation, alors si celui-ci baisse, la Ville doit monter la taxation des autres citoyens.

La Ville a des services à donner, elle a besoin des revenus. Le gouvernement ne permet pas aux municipalités d'avoir d'autres sources de revenus. En France, les villes ont des revenus qui proviennent des revenus d'impôts, ce que nous n'avons pas ici. Ce que l'on demande au gouvernement du Québec, c'est de nous donner la possibilité de nous sortir de ce carcan qu'est la taxation sur la valeur des résidences.

Mme Braken mentionne qu'il y a eu plus de 9 000 000 \$ de surplus budgétaires dans l'année 2021, et ce, grandement en raison des bénéfices faits avec les taxes et qu'elle conteste la taxe sur la tranche de surenchère.

M. Lemay mentionne que de mémoire, il y a eu 6 000 000 \$. M. Lemay répond que nous ne pouvons pas contrôler la portion de surenchère. Lorsque nous envoyons une firme d'évaluateur privé, il fait une évaluation d'un quartier, il se base sur les prix payés, s'il y a surenchère, le quartier entier augmente son évaluation.

Mme Braken mentionne être heureuse de tous les projets de développement de vélo de montagne dans la région.

M. Lemay mentionne que la Ville espère mettre en place la piste de vélo de montagne, pour débutant, à l'entrée du boisé. Malheureusement, il n'y a eu aucun soumissionnaire. La Ville doit donc retourner en soumission afin que la piste soit aménagée en 2023. Peut-être que cette piste évitera que ceux qui font du vélo de montagne se promènent un petit peu partout, surtout dans les coins non désirés.

### **Mme Francine Dupont**

Mme Dupont réside aux Villas Lussier et mentionne que la situation est toujours la même. Elle mentionne qu'elle ne peut intervenir dans le dossier parce qu'il y a une poursuite contre la Ville. Elle demande si un député ou un ministre en particulier peut intervenir dans le dossier. Elle dit que les mesures extrêmes exigées pour les casiers trop profonds sont un problème majeur pour les propriétaires.

M. Lemay mentionne qu'il comprend, que le dossier est judiciairisé, que c'est son syndicat qui poursuit la Ville et l'architecte. Votre syndicat doit réfléchir à la situation.

Mme Dupont mentionne que la directrice générale lui a dit qu'il n'y avait pas eu de discussion.

Mme Brisson mentionne à Mme Dupont que lorsqu'elles se sont parlé, elle lui avait recommandé de vérifier du côté de son syndicat de copropriétés, parce qu'il y a des démarches qui sont entreprises de leur côté.

Mme Dupont répond que Mme Brisson l'a au moins soulagée d'un problème en mentionnant que M. Lemay avait autorisé qu'il n'y ait pas de date limite imposée.

### **Mme Caroline Viens**

Mme Viens habite le projet Vilamo depuis un an et mentionne que le transport collectif y est déficient. Ils sont actuellement desservis par un taxi collectif sur appel. Elle mentionne avoir eu plusieurs expériences et elle a déposé plusieurs plaintes. Plusieurs fois, les taxis ne se présentent pas. Elle a trois enfants qui utiliseraient ce transport en commun pour lui permettre d'aller travailler, mais actuellement elle doit les reconduire matin et soir à l'école. Le projet Vilamo se développe énormément, il y aurait plusieurs personnes qui utiliseraient le transport s'il y avait un transport plus fiable. Il leur avait été mentionné que dès que la rue des Pionniers serait asphaltée, il y aurait un autobus. Où en sont les pourparlers avec Exo? L'année passée, elle a fait plusieurs appels auprès d'Exo et de la Ville. Chaque fois qu'elle appelle à la Ville, on lui indique de communiquer avec Exo.

M. Lemay mentionne qu'Exo est vraiment l'organisme qui fait la planification et le suivi des transporteurs qui sont sous contrat. Jusqu'en 2018, Sainte-Julie avait le contrôle de son transport en commun. En 2018, le gouvernement a créé l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). L'ARTM est désormais responsable de la planification du transport collectif pour l'ensemble du territoire de la communauté métropolitaine de Montréal. M. Lemay indique qu'il siège sur le conseil d'administration d'Exo. Plusieurs villes ont de nouveaux quartiers et veulent être desservies par le transport collectif. Depuis plus d'un an, il y a une pénurie de conducteurs. Nous sommes actuellement dans la cellule d'action pour trouver une façon de s'assurer d'avoir des chauffeurs et de les retenir. Le taxi est encore plus affecté ainsi que le transport adapté. Nous vivons un manque de main-d'œuvre comme dans d'autres industries.



Mme Viens mentionne qu'il y a deux semaines, des arrêts ont été ajoutés sur la rue des Pionniers. Cela a pris une semaine avant que la compagnie de taxi sache que ces arrêts avaient été ajoutés.

M. Lemay mentionnera ces faits au prochain conseil d'administration sur lequel il siège, mais ce qui limite beaucoup l'action d'Exo, c'est le déficit du transport en commun dans la grande région, qui est d'environ 500 000 000 \$. À l'heure actuelle, l'ARTM n'est pas prête à créer de nouveaux circuits d'autobus. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas donner de service, mais il y aura des choix à faire. M. Lemay mentionne qu'il faut s'assurer que les taxis soient présents aux heures et qu'il y ait plus d'heures de passage.

Mme Viens demande si le projet de piste cyclable verra le jour bientôt dans le quartier Vilamo.

M. Lemay mentionne qu'ils sont toujours en attente de l'autorisation du ministère de l'Environnement, car il y a un cours d'eau important à cet endroit.

Mme Viens mentionne avoir reçu une lettre disant qu'il devait y avoir un parc dans le projet, mais il est reporté parce que les coûts avaient augmenté. Mme Viens mentionne aussi que l'herbe est très haute près de la rue des Pionniers.

M. Lemay ajoute que c'est le promoteur du projet qui paie pour l'aménagement paysager. La Ville prépare les soumissions, puis la Ville s'assure que les soumissionnaires respectent les critères, notamment au niveau de l'embellissement horticole du secteur. M. Lemay comprend le promoteur, quand le prix passe du simple au double.

Mme Viens indique que les automobilistes circulent rapidement sur la rue des Pionniers. Elle demande si des dos d'âne peuvent être installés ou autre chose pour ralentir la vitesse.

M. Lemay mentionne qu'ils vont chercher une solution, mais qu'ils ne sont pas en faveur des dos d'âne. Pour la vitesse, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent en sera avisée.

### **Ariane Joly**

Mme Joly mentionne s'être présentée à la séance de septembre dernier et demandait à rencontrer le maire dans le dossier du boisé de la Falaise. Elle demande à quel délai doit-elle s'attendre pour qu'on la contacte.

Mme Brisson mentionne qu'il est toujours prévu que la Ville rencontre les citoyens de façon individuelle. Cependant, il reste encore du travail préparatoire à faire pour être en mesure de répondre adéquatement aux citoyens. La Ville sera en mesure de le faire d'ici la fin du mois.

### **22-564**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 21 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Mario Lemay  
Maire

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière